

Bureaux : les gestes écocitoyens



Pourquoi faire des gestes écocitoyens au bureau ?

Le secteur tertiaire véhicule une image de propreté : ici, pas de déchets toxiques ni de fumées désagréables. Cette absence apparente de pollution donne un sentiment d'innocuité pour l'environnement. Pourtant, comme tous les lieux de vie, les bureaux produisent des déchets (papier, encre, matériel électrique en fin de vie, etc.). Il n'y a rien là que de très normal, mais les quantités de matériaux en jeu peuvent être considérables, et les gaspillages sont fréquents.

Exemple

Chez les grands opérateurs, chaque agent consomme de 10 000 à 30 000 photocopies par an dans le public, et de 5 000 à 40 000 dans les grandes sociétés privées ! A méditer également : en France, 12 millions d'imprimantes, copieurs et télécopieurs consomment près de 200 milliards de feuilles chaque année, et génèrent 14 000 tonnes de déchets d'impression, dont 550 tonnes d'encre résiduelle. Cette production augmente d'environ 3 % par an. Moins de 20 % de ces déchets sont l'objet d'une collecte séparée en vue d'une valorisation.

Il est possible d'agir

Pratiquer une politique écocitoyenne dans les bureaux est un pas supplémentaire pour intégrer les préoccupations environnementales dans le quotidien, car, en y réfléchissant, nous passons presque autant de temps sur notre lieu de travail qu'à notre domicile. Pour une entreprise, s'investir dans un tel projet est un acte valorisant susceptible de créer une dynamique allant bien au-delà du cadre environnemental et des économies réalisées. De plus en plus d'entreprises et d'administrations sont une politique écocitoyenne et obtiennent des résultats.

Exemple

Le ministère de la Culture a divisé par deux, ces dernières années, le nombre de copies par agent.

Choisir les produits écolabellisés

Loin de se limiter au tri sélectif des déchets et à la « chasse au gaspi », le geste écocitoyen consiste avant tout à choisir des produits respectant l'environnement et à savoir les utili-



Intégrer les préoccupations environnementales dans le quotidien.

ser au mieux. Les produits écolabellisés sont donc à choisir en priorité, car les écolabels ne sont attribués qu'aux produits respectant l'environnement de la conception à l'élimination. En France, il existe deux écolabels officiels, la marque NF Environnement et l'Ecolabel européen, couvrant plus d'une vingtaine de catégories de produits, dont quelques unes concernent la vie au bureau. L'Ecolabel européen s'applique à 200 produits et la marque NF Environnement à 220.

Exemple

NF Environnement : mobilier de bureau, filtres à café.

Ecolabel européen : papier hygiénique, produits en papier, ampoules et tubes électriques, ordinateurs personnels.



Il existe d'autres critères de choix, reposant le plus souvent sur le simple bon sens. Préférer des produits rechargeables, par exemple, afin de limiter la production de déchets due au conditionnement, et éviter l'usage systématique des produits jetables (gobelets en plastique, etc.) quand il est possible de faire autrement. La moindre consommation d'électricité est un bon critère pour les appareils, d'autant que les fournisseurs établissent un classement. Ces appareils sont souvent plus chers à l'achat, mais l'investissement est rapidement amorti. A prendre en considération également : le recyclage, total ou partiel, des produits en fin de vie proposé par certains fournisseurs.

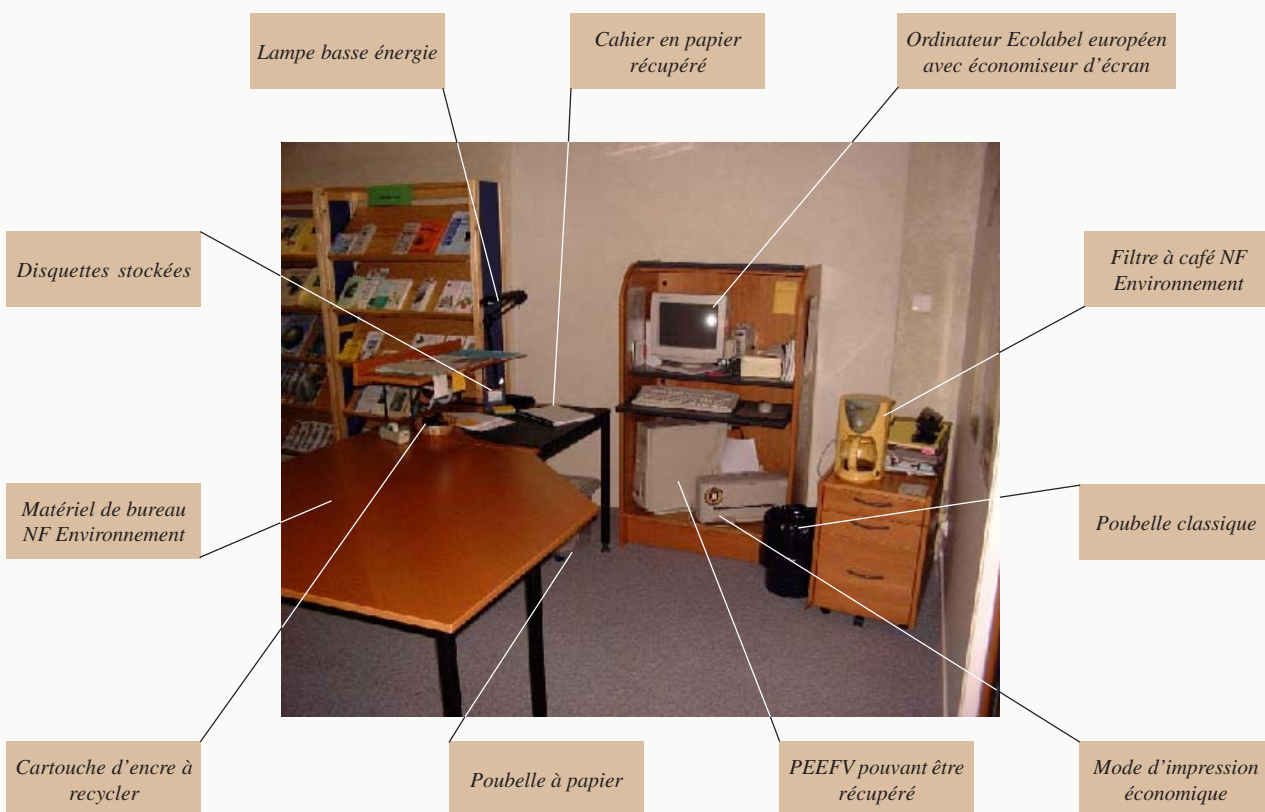
Exemple

Il existe des cartouches d'encre rechargeables, et des cartouches de couleurs d'une seule couleur, ce qui permet de les remplacer individuellement.

Pourquoi recycler ?

Choisir les produits les plus respectueux de l'environnement ne permet pas de supprimer la production de déchets. Il reste les emballages en carton, les cartouches d'encre vides, les ordinateurs obsolètes, etc. La gestion des déchets est un enjeu majeur de notre société, et actuellement le recyclage est

Le bureau écocitoyen



la méthode privilégiée pour améliorer la situation, car en toute logique, il est préférable de réutiliser une matière pouvant l'être plutôt que de la jeter... Les arguments en faveur du recyclage sont nombreux, et se résument dans un "écobilan" :

Idées anti-gaspillage

- * Utiliser comme brouillon le verso des feuilles de papier dont une seule face est noircie.
- * Relier sous forme de cahiers les pages ratées collectées près des photocopieuses.
- * Privilégier l'usage des photocopies recto verso.
- * Utiliser les tableaux d'affichage pour diffuser les informations générales, plutôt que de faire des photocopies pour chacun.
- * Faire circuler les rapports de revues de presse au lieu d'en faire des copies individuelles.
- * Limiter l'impression des courriers électroniques.
- * Utiliser des tubes d'éclairage fluorescents ou des ampoules électriques économes plutôt que des ampoules ordinaires à incandescence.
- * Eteindre les lumières en fin de journée.
- * Laisser la lumière allumée pendant toute la journée de travail dans les locaux éclairés par des tubes, car ce sont les allumages qui consomment le plus d'électricité et réduisent la durée de vie des tubes.
- * Installer des économiseurs d'écran d'ordinateur coupant totalement l'alimentation.
- * Faire réparer les appareils plutôt que de les changer.
- * Utiliser le mode économique ou "brouillon" lorsque l'on fait une impression d'essai pour éviter le gaspillage de l'encre des cartouches d'imprimantes.

- Economie de ressources naturelles et d'énergie, et économies tout court.

- Lutte contre la pollution : le recyclage est moins polluant que la fabrication du même produit à partir de matières premières, notamment du fait de l'économie d'énergie et de l'absence de mise en décharge).

- Respect du paysage : la mise en décharge étant moindre, l'impact paysager des déchets est réduit.

- Création d'emplois : le secteur du recyclage est une activité économique à part entière qui devrait se développer dans les années à venir.



Mettre dans chaque bureau une poubelle spécifique pour le papier.

Connaissez-vous Conibi ?

Conibi (Consortium industriel bureautique et informatique) est un organisme fondé à l'initiative de constructeurs bureautiques et informatiques (Canon, Epson, HP, Konica, Minolta, Nashuatec, Rex Rotary, Gestetner, Océ, Ricoh, Toshiba, Xerox et XES). Son activité consiste à collecter, trier et valoriser les déchets bureautiques et informatiques. Sur simple appel téléphonique, Conibi assure gratuitement l'enlèvement de ce type de déchet dans toutes les entreprises la sollicitant, à condition que les déchets soient d'une marque finançant Conibi. La collecte ne concerne pas que les consommables bureautiques : piles, batteries, papiers, tubes fluorescents et lampes sont également concernés, mais dans ce cas, c'est le détenteur des déchets qui devra assumer le coût de cette élimination. Conibi est un organisme pionnier ne possédant pas d'équivalent dans le monde, il devrait rapidement prendre de l'ampleur pour couvrir l'Europe entière.

Contact : Conibi, 01 48 63 94 94.

Trier pour recycler

Pour orienter ses déchets de bureaux vers les filières de recyclage spécifiques, il faut mettre en place un système de tri sélectif, c'est-à-dire éviter de jeter tout les déchets dans une même poubelle. Faire attention à sa façon de jeter est un acte volontaire prenant du temps. Certaines entreprises considèrent qu'il s'agit même d'une perte de temps nuisant à la productivité. Mais, en réalité, une entreprise s'engageant dans le tri sélectif montre qu'elle souhaite profondément se mobiliser en faveur de l'environnement. La fierté résultant de cette action peut dynamiser l'ensemble du personnel et donc l'entreprise.

Voici quelques déchets facilement identifiables pouvant être recyclés.

• Le papier

Le papier reste le produit le plus utilisé dans les bureaux. En France, chaque personne produit en moyenne entre 70 et 85 kg de vieux papiers et cartons. La quantité de papier de bureaux jetée est ainsi de 1,5 millions de tonnes par an, dont seulement 16 % sont actuellement recyclés. En développant la filière du recyclage, il serait possible de transformer ces déchets en matières premières, notamment pour la fabrication du papier journal.

Contrairement à une idée reçue, recycler le papier n'est pas un moyen de "sauver des arbres", car, en France, la pâte à papier est fabriquée essentiellement à partir de sous-produits de l'exploitation forestière (houppiers, chutes de bois d'œuvre, bois d'éclaircie, etc.). Dans les pays scandinaves gros exportateurs de papier, la pâte provient de résineux plantés et exploités spécialement pour cet usage. En revanche, en recyclant le papier, on réduit les quantités de déchets à éliminer. Fabriquer de la pâte à partir de vieux papiers permet d'économiser de l'eau et de l'énergie. Une tonne de vieux papiers permet la fabrication de 900 kg de papier recyclé.

Pour mettre en place une collecte des vieux papiers dans des bureaux :

1. Répertorier les papiers présents dans les bureaux : feuilles A4, revues, journaux, cartons, emballages, etc.
2. Evaluer au mieux les quantités de papiers qui seront collectées, en tenant compte du caractère non récupérable de certains (papiers comportant des produits toxiques, emballages alimentaires souillés, etc.). Certains papiers sont impropres à la production de recyclé, notamment les couvertures d'imprimés vernies et les adhésifs. Trombones et agrafes sont tolérés en faible quantité.
3. Dans les entreprises qui assument l'élimination de leurs déchets, estimer le coût de la gestion des déchets de bureau. Les économies permises par le tri sélectif sont souvent un argument de plus.
4. Mettre dans chaque bureau une poubelle spécifique, avec, si possible, un visuel distinctif.
5. Expliquer au personnel l'importance du projet afin d'obtenir sa participation. Une fois l'opération lancée, il faudra publier régulièrement des résultats.
6. Contacter des entreprises spécialisées dans l'enlèvement des vieux papiers et l'acheminement vers des centres de valorisation. Si la production de vieux papiers est faible, la meilleure solution consiste à déposer le produit de la collecte dans les conteneurs urbains prévus à cet effet.

• Les cartouches d'encre

Ces déchets suivent actuellement la filière classique. Si aucun problème particulier ne semble se poser, on ne connaît pas avec certitude l'impact des cartouches d'encre sur l'environnement : aux Etats-Unis, certains toners contenant du noir de carbone sont classés "potentiellement cancérigènes", et les encres liquides contiennent presque toutes du glycol, une substance toxique à dose élevée. C'est pourquoi il est préférable de recourir aux filières de valorisation : il existe en France des associations et des entreprises spécialisées dans la récupération des cartouches d'encre et de toner, en vue d'un reconditionnement ou d'un désassemblage pour en recycler le maximum de composants. Cette dernière activité peut être également proposée par certains constructeurs et fournisseurs (marque Retour délivrée par l'Ademe). Il est donc recommandé d'organiser la collecte des cartouches d'encre dans les bureaux et de contacter ces organismes.



Cartouches d'encre usagées en attente de retour chez le fournisseur.



La faible consommation d'énergie est un bon critère de choix pour les appareils.

• **Les supports d'information (disquettes, etc.)**

En 1996, la consommation de supports d'information s'élevait à 2 300 tonnes. Les technologies de stockage ne cessent d'évoluer et permettent de mémoriser de plus en plus d'informations sur des espaces de plus en plus restreints, c'est pourquoi on estime que les quantités de déchets de ce type vont diminuer, en dépit de la demande accrue en espace de stockage des médias numériques. A noter : la masse de déchet des disquettes et des cédéroms est égale à la masse au produit neuf... Le secteur du traitement de ces supports demeure très peu développé en France, il n'y a donc pour l'instant pas d'autre possibilité que de stocker les vieilles disquettes et les bandes magnétiques en attendant...

• **Les produits électroniques en fin de vie (PEEFV)**

On estime à environ 1,5 millions de tonnes la masse de PEEFV générée chaque année, en France, dont 80 % sont incinérés sans prétraitement. Du fait de l'évolution rapide des technologies, on assiste actuellement à un raccourcissement de la vie des équipements électriques et électroniques, en particulier des ordinateurs. Demain, d'autres produits – les téléphones portables, par exemple – seront des déchets, et il convient dès aujourd'hui de réfléchir à leur valorisation. Ainsi, une directive européenne vise à développer le traitement et le recyclage des PEEFV (entre 70 et 90 % de valorisation selon les produits) d'ici à 2006.

Actuellement, des organismes proposent un service de récupération des appareils électriques usagés : ils les réparent ou en extraient des pièces détachées. La réparation permet de remettre en service des appareils destinés à l'incinération, mais également de créer des emplois. De plus l'identification et la récupération de composants toxiques évitent des rejets polluants. Dans le domaine informatique, il existe des filières spécialisées dans la récupération de matières à forte valeur ajoutée (cuivre, aluminium, acier inoxydable, plastique, or, argent et palladium).

Radiographie d'une cartouche complexe

Une cartouche complexe est un consommable intégrant le toner et tous les constituants permettant sa fixation sur le papier. On la trouve sur les imprimantes de capacité inférieure à 12 copies par minutes, les copieurs personnels et les télécopieurs laser. Elle compte souvent plus de 100 pièces composées de multiples matériaux !

Capot : PS, ABS, PPE*.

Photorécepteur (ou tambour) : aluminium.

Rouleau magnétique : aluminium et acier magnétique.

Rouleau de charge : acier et élastomère.

Pièces métalliques diverses : acier.

Pièces plastiques diverses : POM, PBT, PU, PPO*.

Et toner résiduel...

* Matières plastiques.



Les cartouches complexes représentaient, en 1996, 47 % de la masse totale des consommables de la bureautique, soit 6 500 tonnes avec plus de 5 millions d'unités.

En fin d'utilisation, la masse du déchet représente 90 % de la masse initiale. C'est-à-dire que le transfert d'un gramme de toner produit 9 grammes de déchets. De plus, les cartouches complexes sont souvent changées avant épuisement...

Exemple

A partir de 1 500 tonnes de composants électroniques, il est possible de recycler une demie tonne d'or, 2 tonnes d'argent, 250 kg de palladium et 250 tonnes de cuivre.

• **Les tubes d'éclairage fluorescents**

Les lampes fluorescentes contiennent du mercure et de la poudre phospholuminescente (mélange de terres rares et de métaux lourds) et sont classées « déchets dangereux ».

Malgré les efforts des constructeurs pour réduire les quantités mises en œuvre, ces composants présentent des risques pour l'environnement et la santé. Il est donc impératif de faire appel à des entreprises spécialisées dans leur retraitement.



Ampoule basse énergie.

“ Connaitre pour agir ” est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen. <http://www.arehn.asso.fr>
 Texte et photos : A. Dudouble / AREHN
 Dépôt légal mars 2003
 © AREHN, 2003. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.